



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 4 juin 2009 — N° 40

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Huot (Vanier) fait une déclaration concernant la Journée mondiale de l'environnement.

M. Bérubé (Matane) fait une déclaration concernant la Journée de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

M. Lehouillier (Lévis) fait une déclaration concernant le Mouvement Desjardins.

Mme Maltais (Taschereau) fait une déclaration concernant le 30^e anniversaire du Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap.

M. Bonnardel (Shefford) fait une déclaration concernant la dignité dans les soins palliatifs.

4 juin 2009

À la fin de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Bonnardel (Shefford) dépose :

Une pétition concernant les soins palliatifs.

(Dépôt n° 427-20090604)

M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) fait une déclaration concernant le Festival des guitares du monde en Abitibi-Témiscamingue.

M. Blanchet (Drummond) fait une déclaration concernant les cuisines collectives.

M. Billette (Huntingdon) fait une déclaration concernant le Circuit du Paysan.

M. Turcotte (Saint-Jean) fait une déclaration concernant le 30^e anniversaire des Ballets classiques du Haut-Richelieu.

M. Bernier (Montmorency) fait une déclaration concernant la randonnée La Cinq de Beauport.

À 9 h 53, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 10 heures.

4 juin 2009

Les travaux reprennent à 10 h 10.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Tomassi, ministre de la Famille, dépose :

Le Plan stratégique 2008-2012 du ministère de la Famille et des Aînés;
(Dépôt n° 428-20090604)

Copie d'amendements au projet de loi n° 7, Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants.
(Dépôt n° 429-20090604)

Mme Blais, ministre responsable des Aînés, dépose :

Copie d'amendements au projet de loi n° 6, Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants des aînés.
(Dépôt n° 430-20090604)

Dépôts de rapports de commissions

M. Kelley (Jacques-Cartier), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 2 et 3 juin 2009, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 51, Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives.
(Dépôt n° 431-20090604)

4 juin 2009

M. Drainville (Marie-Victorin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 3 juin 2009, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 46, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 432-20090604)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Kelley (Jacques-Cartier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 156 citoyens et citoyennes de Montréal et de ses environs, concernant le financement des Auberges du cœur du Québec.

(Dépôt n° 433-20090604)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Drainville (Marie-Victorin) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Caire (La Peltrie) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Whissell, ministre du Travail, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (3) et 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane), M. Mamelonet (Gaspé), M. Deltell (Chauveau), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

4 juin 2009

QUE l'Assemblée nationale souligne le 475^e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier à Gaspé à travers les célébrations qui se tiendront tout au long de l'année 2009 et qui marquent le début de l'Amérique française.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143.1 du Règlement, M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 50, Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de la culture, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 32, Loi modifiant la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 45, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.

—————

Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission des affaires sociales se réunira en séance de travail afin de procéder à l'organisation de ses travaux en regard du mandat d'initiative sur le phénomène de l'itinérance au Québec;
- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité de se saisir d'un mandat statutaire et d'un mandat de surveillance.

4 juin 2009

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Bachand, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 11, Loi modifiant les lois constitutives de Capital régional et coopératif Desjardins, de Fondation et du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 11 est adopté.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 3 juin 2009, sur la motion de Mme Blais, ministre responsable des Aînés, proposant que le principe du projet de loi n° 6, Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants des aînés, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 6 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 6 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

La motion est adoptée.

4 juin 2009

Adoption du principe

M. Tomassi, ministre de la Famille, propose que le principe du projet de loi n° 7, Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 02.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Tomassi, ministre de la Famille, proposant que le principe du projet de loi n° 7, Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants, soit maintenant adopté.

À 17 h 58, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

4 juin 2009

La séance reprend à 20 h 01.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Tomassi, ministre de la Famille, proposant que le principe du projet de loi n° 7, Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants, soit maintenant adopté.

À la demande de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, Mme Maltais (Taschereau) retire certains propos non parlementaires.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 7 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 7 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

La motion est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 2 juin 2009, sur la motion de M. Bachand, ministre des Finances, proposant que le principe du projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de M. Ferland (Ungava).

À minuit, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 21 et 52, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 5 juin 2009, à 9 h 40.

4 juin 2009

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 4 juin 2009, à 19 h 06, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Mignolet, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 9 Loi modifiant le Code de procédure civile pour prévenir l'utilisation abusive des tribunaux et favoriser le respect de la liberté d'expression et la participation des citoyens aux débats publics
- n° 11 Loi modifiant les lois constitutives de Capital régional et coopératif Desjardins, de Fondation et du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)
- n° 14 Loi prolongeant le mandat des membres des conseils d'administration des établissements publics de santé et de services sociaux
- n° 37 Loi donnant suite au discours sur le budget du 13 mars 2008 et à certains autres énoncés budgétaires

Le Président

YVON VALLIÈRES